

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 64/21
au Conseil communal**

Demande d'un crédit de CHF 45'000.— pour la réfection et le déplacement du chemin des berges du coude la Broye aux abords de la piscine du Grand-Pré

Déléguée municipale : Madame Véronique Diserens, municipale voirie et espaces verts,
v.diserens@moudon.ch, 078/744.78.75

Adopté par la Municipalité le 8 mars 2021

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 4 mai 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal une demande de crédit de CHF 45'000.— pour la réfection et le déplacement du chemin des berges du coude de la Broye aux abords de la piscine du Grand-Pré. La somme correspond à une participation financière communale à des travaux entrepris par le Canton.

La réflexion a été initiée dans le cadre de l'élaboration du plan d'affectation et du règlement spécifique au périmètre du Camping du Grand-Pré (préavis 48/19). Le projet s'inscrit aussi dans le cadre de la désaffectation et la cadastration d'une partie du domaine public cantonal des eaux (DP9 et DP12) de la Broye qui sera cédée à la Commune pour réunir les biens fonds à la parcelle 1376, de propriété communale. Aujourd'hui, cette partie du domaine public est cantonale et sert exclusivement à l'accès de la piscine, son camping et sa buvette, raison pour laquelle cette surface passera en mains communales. Le montant retenu pour cette transaction par la commission cantonale immobilière est de CHF 135'000.— pour une surface de quelque 10'000 m². Pour l'acquérir, la Municipalité fera usage ces prochaines semaines de son autorisation générale octroyée par le Conseil communal en date du 11 octobre 2016, pour les acquisitions d'immeubles, période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2021 (préavis 01/16). La Municipalité communiquera à ce sujet le moment venu.

2. Description du projet

C'est dans le cadre d'un projet de protection des berges du coude de la Broye que le Canton a soumis à la Municipalité une demande de participation financière pour le chemin de la piscine (annexe b) car l'usage de la route et son entretien sont à charge de la Commune par convention et usage d'un droit de superficie distinct et permanent. Avec une nouvelle délimitation des propriétés (annexe a), le Canton, par son Service des lacs et cours d'eau, propose à la Commune de Moudon de participer financièrement au déplacement et à la réfection du chemin des berges, objet du présent préavis.

La désaffectation et la cadastration du domaine public, cession et réunion de biens-fonds citée en préambule, tient compte du nouveau tracé aménagé dans le cadre des travaux entrepris, tracé qui sera entièrement sur le domaine public cantonal. En effet, le chemin suivra la courbe de la berge (voir annexe a). Il s'agit d'un déplacement car, aujourd'hui, depuis l'aire de retournement du parking du Grand-Pré jusqu'au treillis de la piscine, le chemin s'écarte du bord de la berge sur environ 80 mètres. S'y trouve, entre la route et la berge, une bande herbeuse de quelque 5 mètres en largeur.

Certes, cette surface verte est utile aux campeurs de passage et autre petit camping-car, mais le Canton n'en a pas l'utilité. De plus, le chemin existant, de Lucens à Bressonnaz, a un accès direct aux berges de la Broye sauf à cet endroit. Il doit et sera donc déplacé et aligné, que ce soit à l'amont comme à l'aval du passage.

L'enrobé existant sera enlevé, la nouvelle fondation va se creuser le long de la berge et proche du talus de la Broye. Il y aura un enlèvement de la terre pour la mise en place de tout-venant

et une simple finition à l'aide de brisure d'Arvel. L'aspect sera le même que le parcours en amont entre Bressonnaz et la piscine. La volonté du Canton est de laisser le chemin perméable à l'eau, et de limiter les voitures. En regardant le plan d'affectation spécifique de la piscine et camping en préparation, le nouvel accès pour les véhicules se fera par le haut de la parcelle et non plus le long de la Broye. La terre creusée pour la fondation sera gardée sur place pour recréer la bande herbeuse.

Un travail important d'épaulement de la route avec la reprise et le changement des gabions (casier métallique rempli de pierres) sera entrepris, à charge du Canton. D'autres travaux seront réalisés dans le même temps sur le perré lui-même par la mise en place de terre et de petites plantations, ainsi que dans le lit de la Broye par des renforcements le long de la berge à l'aide de rochers.

Avec la pose des nouveaux gabions, ces derniers seront surélevés, par rapport à la route, pour permettre aux promeneurs de s'y arrêter.

3. Calendrier

En cas d'acceptation de ce préavis, les travaux seront entrepris dès la fin de la saison de la piscine soit, fin août 2021, pour débiter l'action de revégétaliser la berge dans les meilleures conditions. Il est prévu 3 à 4 mois de travaux pour l'ensemble des interventions. Pour des raisons de protection de la faune, les travaux pourraient être interrompus durant la période hivernale et repris en mars 2022.

4. Financement

Le devis des travaux de réfection des seuils et des renforcements des berges a été estimé par un bureau mandaté par le Canton. Le montant total des travaux à entreprendre est évalué à CHF 326'000.-- HT. Sur ce montant, il a été convenu avec le Canton une participation communale sous la forme d'un forfait qui se présente comme suit :

Route : 50% de CHF 54'000.00 (selon devis)	CHF	27'000.00
Installation chantier : 16,6 % de CHF 24'000.00	CHF	3'984.00
Divers et imprévus : 16,6 % de CHF 39'000.00	CHF	6'474.00
Honoraires : 16,6 % de CHF 26'000.00	CHF	4'316.00
Total brut :	CHF	41'774.00
TVA 7,7%	CHF	3'216.60
Total TTC	CHF	44'990.60
Arrondi à notre charge (y compris évacuation pour la part du chemin)	CHF	45'000.00

Le montant à la charge de la Commune s'élève donc à CHF 45'000.—. TTC. La répartition des coûts a été la suivante. Pour la route, les travaux sont scindés en deux parts égales. S'agissant

de la participation communale pour les autres postes, elle a été déterminée comme suit : Le montant de CHF 54'000.-- (prix de la route) représente le 16,6% du total engagé par l'Etat de Vaud. Soit CHF 54'000.-- divisé par CHF 326'000.-- HT, ce qui nous donne le pourcentage de notre participation. Dès lors, ce taux a été appliqué sur les postes fixes, à savoir : les honoraires, les imprévus et l'installation de chantier.

L'investissement de CHF 45'000.-- sera amorti en 10 ans à hauteur de CHF 4'500.-- par année. En outre, le compte d'exploitation devra supporter une charge d'intérêts estimée à environ CHF 450.-- en moyenne annuelle.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 64/21 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à participer financièrement à la réfection et au déplacement du chemin des berges du coude de la Broye aux abords de la piscine du Grand-Pré,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 45'000.-- TVA comprise,**
 3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


A. IMERI



- Annexes: a) Fractionnement – Plan de mutation 1 :1000
b) Plan de situation 1 : 1000
c) Plan avec principes d'aménagement

COMMUNE DE MOUDON

Plan 207 / 5 & 6

Coordonnées moyennes: 550'460 / 167'980

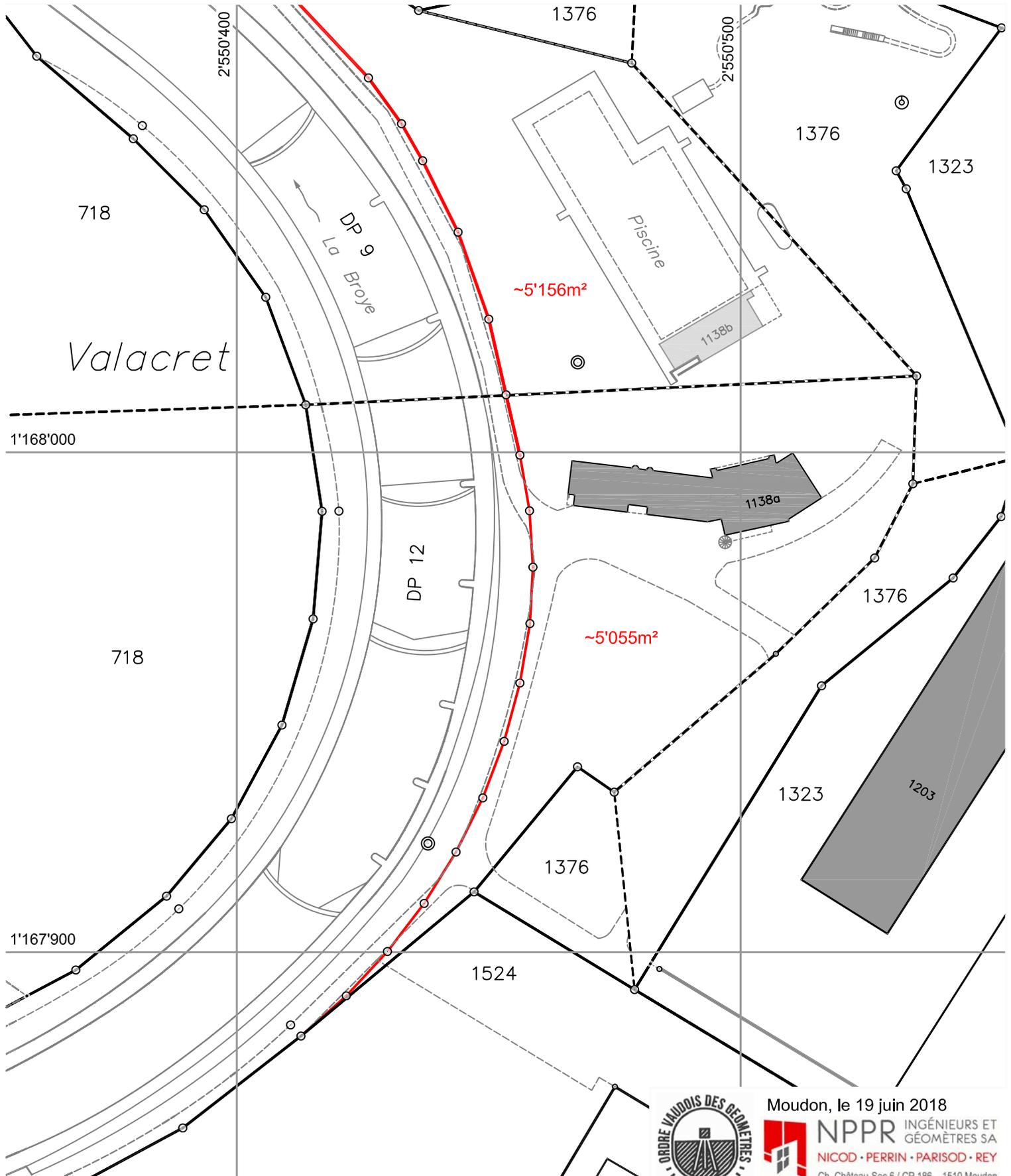
1:1000

N° du RF:

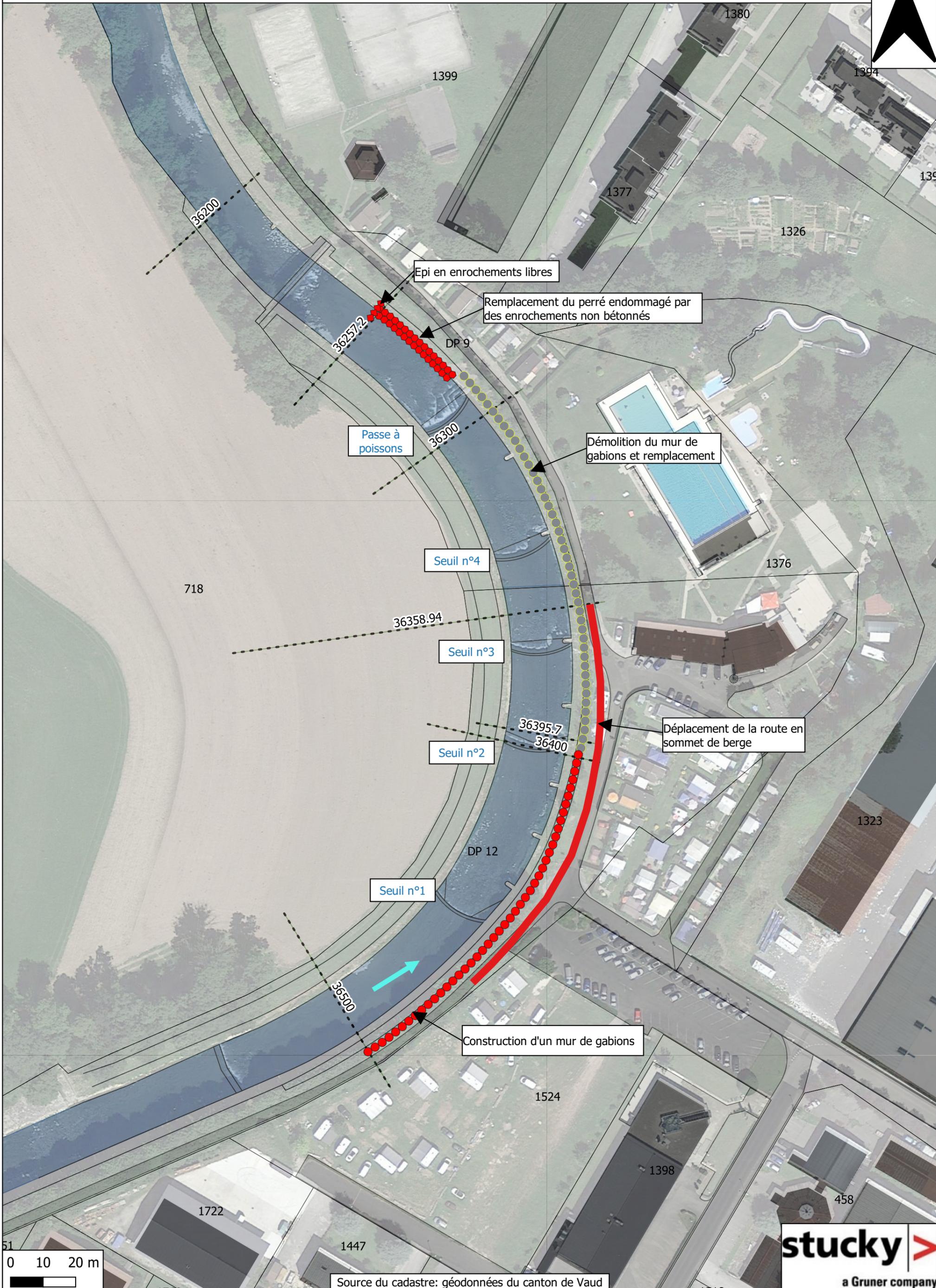
Dossier technique: 23'146

Mensuration numérique

Nord

Fractionnement - Plan de mutation

Plan de Situation - Le Broye de Moudon - 1:1000



Berges de la Broye

Secteur camping et piscine de Moudon

Avant-projet

ECHELLE 1:500
DATE 20.12.2020

Principes d'aménagement

- 1 Maintien de l'alignement de bouleaux existants et rehaussement des gabions actuels (sans toucher aux racines)
- 2 Piscine
- 3 Nouveaux gabions + chemin (3m) accolé aux gabions + bande de prairie ou haie champêtre
- 4 Maintien du pin sylvestre existant et rehaussement des gabions (sans toucher aux racines), accompagné de mobilier
- 5 Placette nord du camping - entrée de la piscine et du restaurant
- 6 Bloc sanitaire du camping, vestiaire, entrée piscine
- 7 Armoire électrique, signalétique et mobilier intégré aux gabions
- 8 Maintien de 2 bouleaux et plantation de pins sylvestres
- 9 Création de la frange du camping planté de bouleaux et de pins suite au dégrappage de l'ancienne route
- 10 Maintien du Séquoia existant
- 11 Placette sud du camping
- 12 Nouveau bloc sanitaire (selon projet du PA du camping en cours)

Mobilier

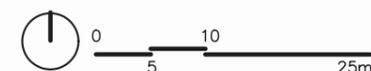
-  A Banc à dossier sur gabion de 50cm de large
-  B Banc à dossier sur gabion de 100cm de large
-  C Bain de soleil
-  D Signalétique
-  Table de pique-nique
-  Armoire électrique maintenue
-  Poubelle
-  Fontaine
-  Mobilier du camping

Matérialité

-  Stabilisé (nouveau chemin)
-  Gabion à 45cm au-dessus du chemin (nouveaux ou réhaussés sous les arbres existants pour ne pas toucher aux racines)

Végétation

-  Prairie fleurie
-  Gazon fleuri
-  Plantes basses de berge et perré
- Exi Pro
-  Bouleau pleureur
-  Pin sylvestre
-  Séquoia géant
-  Autres arbres
-  Haie champêtre (nouveaux emplacements et remplacement des thuyas existants)



urbaplan

Dossier 210105_AVP Broye EP_500 A3.pdf

Berges de la Broye

Secteur camping et piscine de Moudon

Avant-projet - Eléments supprimés

ECHELLE 1:500
 DATE 20.12.2020

Principes d'aménagement

- 1 Maintien de l'alignement de bouleaux existants et rehaussement des gabions actuels (sans toucher aux racines)
- 2 Piscine
- 3 Nouveaux gabions + chemin (3m) accolé aux gabions + bande de prairie ou haie champêtre
- 4 Maintien du pin sylvestre existant et rehaussement des gabions (sans toucher aux racines), accompagné de mobilier
- 5 Placette nord du camping - entrée de la piscine et du restaurant
- 6 Bloc sanitaire du camping, vestiaire, entrée piscine
- 7 Armoire électrique, signalétique et mobilier intégré aux gabions
- 8 Maintien de 2 bouleaux et plantation de pins sylvestres
- 9 Création de la frange du camping planté de bouleaux et de pins suite au dégrappage de l'ancienne route
- 10 Maintien du Séquoia existant
- 11 Placette sud du camping
- 12 Nouveau bloc sanitaire (selon projet du PA du camping en cours)

Mobilier

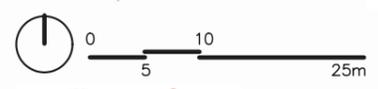
- A Banc à dossier sur gabion de 50cm de large
- B Banc à dossier sur gabion de 100cm de large
- C Bain de soleil
- D Signalétique
- Table de pique-nique
- Armoire électrique maintenue
- Poubelle
- Fontaine
- Mobilier du camping
- E **Panneaux de signalétique supprimés**
- F **Barrière véhicules supprimé**
- G **Fontaine supprimée**
- H **Blocs de pierre supprimés**
- I **Banc déplacé**

Matérialité

- Stabilisé (nouveau chemin)
- Gabion à 45cm au-dessus du chemin (nouveaux ou réhaussés sous les arbres existants pour ne pas toucher aux racines)
- Tracé de la route existante supprimé et dégrappage de l'enrobé**

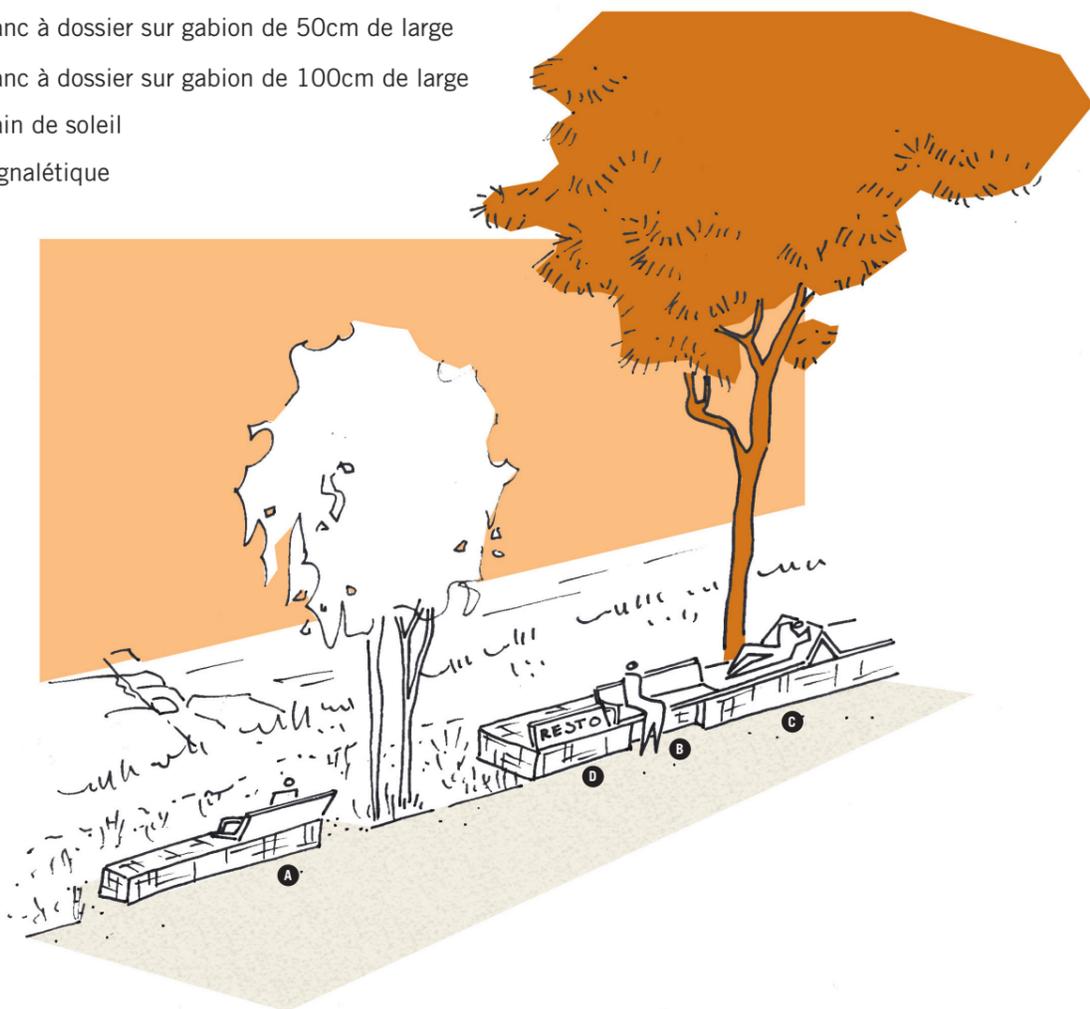
Végétation

- Prairie fleurie
- Gazon fleuri
- Plantes basses de berge et perré
- Exi Pro
- Bouleau pleureur
- Pin sylvestre
- Séquoia géant
- Autres arbres
- Haie champêtre (nouveaux emplacements et remplacement des thuyas existants)
- Arbres à supprimer**
- Haie à supprimer**



Esquisse et images de référence du principe du mobilier intégré aux gabions

- A** Banc à dossier sur gabion de 50cm de large
- B** Banc à dossier sur gabion de 100cm de large
- C** Bain de soleil
- D** Signalétique



1 - En direction de la vieille ville

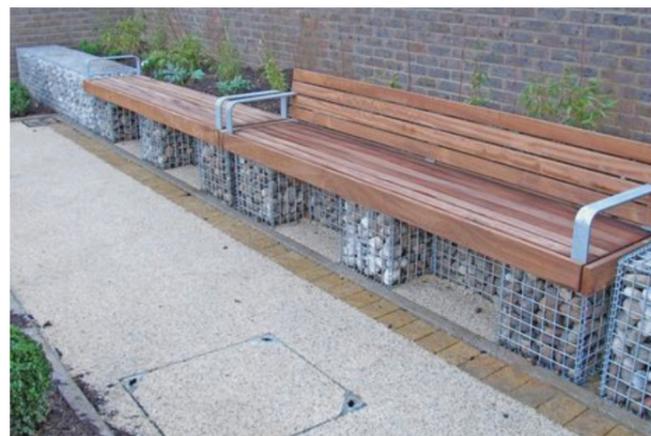


2 - La frange plantée du camping et le séquoia



Berges de la Broye
Secteur camping
et piscine de Moudon
Avant-projet

ECHELLE 1:500
DATE 20.12.2020



- < **Situation perspective**
- **Proposition d'éclairage des placettes intégré aux gabions et bâtiments**

